Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

PRECISIONS UR LA MAISON DE RETRAITE

Par prunelle120359

Bonsoir,

C'est mon tout premier message, alors j'espère que celui-ci se trouve au bon endroit, si non je m'en excuse.

Voilà: Ma belle maman à 94 ans est en maison de retraite EPAHD (maladie d'ALZEIMER) ses retraites étant vraiment trop faibles, elle bénéficie des aides du conseil général du département (aide à l'hébergement et APA) je précise que nous sommes en surendettement et n'avons malheureusement pas la possibilité d'être sollicités comme obligés alimentaire.
Ma question est la suivante : j'ai vu sur internet (sous réserves) que 10à du montant de ma belle maman devait lui revenir chaque mois " pour ses faux frais")
Est-ce exact ?
Quel en est le montant ?
Lors de son décès le plus tard bien sur à qui reviendra " ce petit pécule " si il y en a un.
Soit à mon mari
ou au conseil général en dédommagement des aides qu'ils versent depuis des années.
Je précise que ma belle-maman n'a aucun bien. Juste ces deux petites retraites.
Merci de vos réponses car je suis un peu perdue

Bonne soirée à tous